

Rapport de présentation

DAF	Mise en place de deux projets pilotes de centre de gestion financière (CGF) en administration centrale et en région Hauts-de-France	
------------	--	--

Le contexte

Dans le cadre du chantier « modernisation de la gestion budgétaire et comptable » de la politique de transformation de l'action publique, un nouveau modèle d'organisation rapprochant centre de services partagés (CSP) et service facturier (SFACT) est en cours d'expérimentation depuis le 1er janvier 2019.

Autorisée par l'article 37 du décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret GBCP, cette expérimentation se traduit par la création d'un centre de gestion financière (CGF), qui mutualise les fonctions d'ordonnateur par délégation et de comptable public.

L'objectif de la DGFIP est de fluidifier la chaîne de la dépense notamment en supprimant les contrôles redondants entre les acteurs, et en repositionnant certains contrôles en amont du traitement de la facture, permettant ainsi d'anticiper de potentielles difficultés de mise en paiement.

La circulaire n°6251-SG du 10 mars 2021 du Premier ministre entérine ce nouveau modèle d'organisation. Elle précise que l'année 2022 devra voir la mise en place par chaque ministère d'au moins un CGF. Sur la base d'un bilan partagé de son fonctionnement, ce modèle d'organisation serait ensuite généralisé à partir de 2023.

Dès octobre 2020, la DAF et le CBCM ont engagé des travaux préparatoires pour déterminer le périmètre du projet pilote en administration centrale, tant sur le plan de la volumétrie des actes que sur le niveau de maturité des structures. Une grille d'analyse multicritères a permis d'arrêter la cible et le rythme de la montée en puissance du CGF.

Dans le même temps, des travaux ont été conduits, toujours sur la base d'une analyse multicritère pour déterminer une région expérimentatrice. Trois régions ont été approchées (Bretagne, PACA et Hauts-de-France) et la DREAL Hauts-de-France a été choisie.

Sur la base de ces travaux préparatoires, le pôle ministériel a engagé deux projets pilotes :

- En administration centrale concernant 5 services prescripteurs suivant 3 vagues successives :
 - o Au 1er janvier 2022 : DGPR, CGDD et DAEI ;
 - o Au 1er mai 2022 : DGALN ;
 - o Au 1er septembre 2022 : DGEC.
- En région Hauts-de-France au 1^{er} avril 2022 (en lien avec le ministère en charge de l'agriculture)

Les enjeux

- Sécurisation de la chaîne de la dépense :

En administration centrale, le pôle ministériel engage et paye environ 40 milliards d'euros par an pour la mise en œuvre de ses politiques publiques.

- Impact RH pour les agents concernés :

S'agissant du CGF d'administration centrale, l'effectif concerné par le projet pilote en 2022, hors encadrement,

est de 8 agents, à parité entre le bureau de l'exécution financière de la Direction des affaires financières (DAF) et le département comptable ministériel (DCM). Actuellement, 31 agents côté DAF (3 cat. A, 13 cat. B et 15 cat. C) et 14 agents côté DCM (2 cat. A, 8 cat. B et 4 cat. C) exercent dans ces domaines.

En région Hauts-de-France, l'effectif concerné par le projet pilote recouvre l'ensemble des agents du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) dit « plateforme CHORUS » rattaché à la DREAL des Hauts-de-France et les agents du service facturier dit « SFACT » rattaché à la Direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France, soit 19 agents du CPCM et 5 à 7 agents du SFACT.

En administration centrale, la préparation du projet pilote a fait l'objet d'une information régulière des agents des structures concernées (2 séminaires organisés par la DAF, les 7 juin et 6 octobre derniers, et l'un commun aux agents de la DAF et du DCM le 16 novembre dernier) et une foire aux questions a également été diffusée aux agents pour répondre aux différentes interrogations et demandes de précisions.

En région Hauts-de-France, les agents du CPCM et du SFACT ont également été informés. Les organisations syndicales de la DREAL ont également bénéficié d'une information. Le 14 décembre prochain, les directeurs des affaires financières du MTE et du MAA se rendront en DREAL Hauts-de-France, en présence du DRFiP, pour rencontrer les agents concernés.

Durant les phases pilotes, les agents volontaires seront mis à disposition.

La DGFIP, à la demande du MTE, a produit un guide RH à l'attention des agents faisant état des différents sujets : accueil, organisation du travail, mobilité, carrière et rémunération. Ce document en voie de finalisation sera diffusé à l'ensemble des agents très prochainement.

A l'échelle nationale, 342 agents exercent actuellement les missions au sein des CPCM, dont 251 agents MTE et 91 agents MAA.

Les projets d'arrêtés

L'article 37 du décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, prévoit, pour une durée maximale de quatre ans, que les services facturiers placés sous l'autorité d'un comptable public et les centres de services partagés peuvent mutualiser l'exécution de tout ou partie de leurs opérations.

Un arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ou des ministres concernés désigne les services pour lesquels cette mutualisation est expérimentée.

- Arrêté portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de la transition écologique, du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de la mer ;
- Arrêté portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord.

Ces textes font l'objet d'une présentation en miroir dans les instances du ministère en charge des finances.

S'agissant du projet pilote en région Hauts-de-France, le texte fait également l'objet d'une présentation en miroir dans les instances du ministère en charge de l'agriculture.